# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

FEVRIER 2024 - RAAE n° 26 du 13 février 2024 publié le 13 février 2024

> Préfecture du Val-d'Oise Direction de la coordination et de l'appui territorial CS 20105 - avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE cédex

> > Tél: 01 34 20 29 39

mél: pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

# PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

#### Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté du 09 février 2024 portant habilitation dans le domaine funéraire de la Société Pompes Funèbres du Val de Viosne à Osny DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS Arrêté n° DDETS-95-A-2024-003 du 30 janvier 2024 modifiant l'arrêté DDETS-95-A-A2023-056 3 portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées Arrêté n°DDETS-95-A-2024-011 du 13 février 2024 portant agrément à l'association "MON ÂME 7 SŒUR" aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans domicile stable Arrêté n°DDETS-95-A-2024-012 du 13 février 2024 fixant la liste des organismes agréés dans le Val-d'Oise pour procéder à des élections de domicile DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-D'OISE Arrêté n° 2024-03 du 12 février 2024 portant délégation de signature du comptable, 12 responsable du Service des Impôts des Entreprises du Val-d'Oise Est DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU VAL-D'OISE 16 Arrêté du 12 février 2024 de mesures de carte scolaire du premier degré SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE Arrêté n° 2024-163/P23 du 07 février 2024 portant tableau d'avancement au grade de 27 lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 Arrêté n° 2024-167/P25 du 07 février 2024 portant tableau d'avancement au grade de 28 commandant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 Arrêté n° 2024-168/P26 du 07 février 2024 portant tableau d'avancement au grade de 29 lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 PRÉFECTURE DE POLICE Cabinet du Préfet Arrêté n° 2024-00173 du 12 février 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au 30 sein du service des affaires juridiques et du contentieux Arrêté n° 2024-00175 du 12 février 2024 portant délégation de signature au préfet délégué

pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du

Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police

34



# Direction de la citoyenneté et de la légalité

# Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de la société POMPES FUNEBRES DU VAL DE VIOSNE à OSNY

#### Le préfet du Val-d'Oise

#### Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

**Vu** la demande de renouvellement de l'habilitation du 6 février 2024, complétée le 8 février 2024, formulée par Monsieur Isset KARAKUYU, gérant de la SARL « POMPES FUNEBRES DU VAL DE VIOSNE », dont le siège social se situe 6 place des Impressionnistes à OSNY (95520),

Vu l'extrait KBIS du registre du commerce et des sociétés en date du 5 février 2024;

Considérant la conformité du dossier présenté;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

#### ARRÊTE

Article 1er: L'établissement principal de la SAS « POMPES FUNEBRES DU VAL DE VISONE » susvisé est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation	
НГЕВ	- Soins de conservation	780 route de Villers 60123 BONNEUIL EN VALOIS	23-60-0037	
POMPES FUNEBRES AIK	- Transport de corps avant et après mise en bière - Fourniture des corbillards et voitures de deuil - Fourniture du personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	12 rue Jules Juillet 60100 CREIL	20-60-0131	

Le numéro de l'habilitation est 24-95-0043.

Article 2: La durée de la présente habilitation est fixée à CINQ ANS à compter du 9 février 2024, soit jusqu'au 9 février 2029. Le responsable de l'établissement devra déposer sa demande de renouvellement dans un délai de deux mois précédent la date d'expiration sous peine de caducité de son agrément.

Article 3: En application de l'article R2223-63 du CGCT, tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation devra être déclaré en préfecture dans le délai de deux mois.

Article 4: En cas de non respect de la réglementation en matière funéraire et conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du CGCT, la présente habilitation pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par le préfet après mise en demeure.

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.).

Article 6: La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, 9 février 2024

Pour le préfet et par délégation, la directrice,\_





Arrêté n° DDETS-95-A-2024-003 modifiant l'arrêté DDETS-95-A-2023-056 portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de l'Ordre national du Mérite La présidente du conseil départemental du Val-d'Oise,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-9, L.241-5 à 11, R.241-24 à 34;

**Vu** la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise » du 23 décembre 2005, modifiée par l'avenant du 16 avril 2012 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental du Val-d'Oise du 27 décembre 2005 portant création du groupement d'intérêt public dénommé « Maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise » ;

**Vu** la délibération n°0-09 du Conseil Départemental du 9 juillet 2021 relative aux désignations de conseillers départementaux auprès de commissions administratives et d'organismes extérieurs relevant des thématiques : Action sociale – Santé ;

#### ARRETENT:

#### **ARTICLE 1**

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Val-d'Oise est composée comme suit :

- 1° Quatre représentants du Département désignés par la Présidente du Conseil départemental :
- a) Titulaire : Mme Laetitia BOISSEAU, Vice-présidente du conseil départemental déléguée à l'autonomie ;
  - Suppléante : Mme Manuela MELO, Conseillère départementale en charge des séniors ;
- b) Titulaire : Mme Odile LUPERA, Directrice de la Direction des Personnes Handicapées ; Suppléante : Mme Isabelle LAQUENAIRE, Directrice-adjointe de la Direction des Personnes Handicapées ;

Suppléante : Mme Cécile LACHAUX, Chef du Service paiement des prestations de la Direction des Personnes Handicapées :

Suppléante : En attente de désignation.

c) Titulaire : Mme GUIOT CHEVALIER Muriel, Cheffe de service départemental ASE ; Suppléante : Mme PINEAU Elodie, Cheffe de service déléguée ASE Garges/Sarcelles ; Suppléante : Mme COURCIER Carole, Cheffe de service déléguée ASE Argenteuil / Herblay ; Suppléante : Mme LANDRU Isabelle, Cheffe de service Accueils et Adoptions et Adjointe à la Cheffe de service départemental ASE :

- d) Titulaire : Mme Florence ALMASAN, responsable de la mission vulnérabilité, Direction de la Vie Sociale
  - Suppléante : Mme Catherine HAMON, Travailleur social en accompagnement renforcé, Direction de la Vie Sociale.
- 2° Conformément au à l'article R 241-24 du code de l'action sociale et des familles modifié par le Décret n° 2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la CDAPH, trois représentants de l'État et de l'agence régionale de santé :
- a) Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
- b) L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
- c) Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.
- 3° Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :
- a) un représentant d'organismes d'assurance maladie :

Titulaire : M. François ROUICHI - CPAM du Val-d'Oise

Suppléante : Mme Meriem BAHNAS - CPAM du Val-d'Oise

Suppléant : En attente de désignation Suppléant : En attente de désignation

b) un représentant d'organismes de prestations familiales :

Titulaire: Mme Chantal HUET - CAF du Val-d'Oise

Suppléante : M. Pascal TISSERAND - CAF du Val-d'Oise

- 4° Deux représentants des organisations syndicales proposés par le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités :
- a) parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives :

Titulaire: M. Jacques-Alexandre HESNARD - CPME

Suppléant : En attente de désignation

b) parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

Titulaire : En cours de désignation Suppléant : En cours de désignation

5° Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :

Titulaire : Mme RAHHALI Mariam

Suppléante : Mme LE BIHAN Magali Suppléante : Mme AOUCHICHE Nadia

Current and Marie Addon Tol Nacia

Suppléante : Mme EL MAGROUD Marie-Paule

- 6° Sept membres proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles :
  - 1- Titulaire : M. M'Bark ESSAMADI ARMME

Suppléant : M. Olivier BENEZECH - CAP DEVANT

Suppléante : Mme Karine DARNET-GINOT - Fondation des amis de l'atelier

Suppléant : M. Régis FRANCHETEAU - ARMME

2- Titulaire : Mme Isabelle PECHEREAU - HEVEA

Suppléante : Mme Chloé COUTAREL - APF France Handicap

Suppléant : M. Férid DAOUDI - APAJH 95 Suppléant : M. Frédéric ZAOUI - LADAPT

3- Titulaire: M. Laurent BILLARD - APED L'ESPOIR

Suppléant : M. Stéphane BENGONO - Fondation OVE

Suppléante : Mme Christine KOFFI-KHALEY - Entraide Union

Suppléante : Mme Sophie LUONG - LADAPT

4- Titulaire: M. Olivier CHARRON - Fondation JOHN BOST

Suppléante : Mme Muriel DEBRUYNE - LES PEP GRAND OISE

Suppléante : Mme Marjorie REMER - LE VAL FLEURY

Suppléante : Mme Marie-Thérèse VAN ROY - APF

5- Titulaire : M. Steve NGONO - APAJH 95

Suppléante : Mme Carole BRUNSCHWEILER - HAARP Suppléante : Mme Isabelle NAYRAT - APED L'ESPOIR

Suppléante : Mme Julie CUCCIARRE - MUTUELLE LA MAYOTTE

6- Titulaire: Mme Christine JAMET - UNAFAM

Suppléante : Mme Miriane XAVIER - AUTISME ENSEMBLE

Suppléante : Mme Dalila MORO - UNAFAM Suppléant : M. Richard SOENEN - HEVEA

7- Titulaire : M. Salim BERRADI - MUTUELLE LA MAYOTTE

Suppléante : Mme Martine DAVID - LADAPT

Suppléante : Mme Emmanuelle BENEZECH - Fondation ANAIS

Suppléante : M. Hugues GOB - Fondation ANAIS

7° Un membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) désigné par ce conseil :

Titulaire: M. Pascal ARRIBE - HEVEA

Suppléante : Mme Fouzia KOURDACI - EPEA

Suppléante : M. Jacques DOURY - Fondation JOHN BOST

- 8° Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :
- a) sur proposition de la présidente du Conseil départemental :

Titulaire : M. Franck MICHEL – ENTRAIDE UNION Suppléant : M. Mustapha KAABECHE – APAJH 95

Suppléante : Mme Isabelle ROLLAND - AUTISME ENSEMBLE

Suppléante : Mme Céline LESCALLIER - Fondation Des Amis de l'Atelier

b) sur proposition du le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités :

Titulaire : En attente de désignation

Suppléante : Mme Nathalie CORDIER - Fondation SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE

Suppléante : Mme Annie PARAGE – APF France Handicap Suppléante : Mme Corinne LECLERCQ – BELLE ALLIANCE

#### ARTICLE 2:

En vertu de l'article L241-27 du code de l'action sociale et des familles modifié par le Décret n° 2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la CDAPH, chaque membre ayant voix délibérative dispose d'une voix, à l'exception du membre mentionné au a) du 2° du même article qui dispose de deux voix.

En vertu de l'article L241-5 du code de l'action sociale et des familles, les représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées désignés à l'article 1-8° du présent arrêté siègent au sein de la commission avec voix consultative.

#### ARTICLE 3:

Les membres sus-désignés, ainsi que leurs suppléants, sont nommés pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de l'arrêté initial, le 21 aout 2023.

En vertu de l'article R241-24 du code de l'action sociale et des familles, tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions. Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté. Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

#### ARTICLE 4:

Le présent arrêté modificatif sera publié aux recueils des actes administratifs du Département et des services de l'État du Val-d'Oise.

Il est susceptible de recours, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr)

Fait à Cergy, 3 0 JAN 2024

Le préfet du Val-d'Oise

Philippe COURT

La présidente du Conseil départemental

du Val-d'Oise

Marie-Christine CAVE

Marie-Christine Cavecchi
Présidente du Conseil départemental
du Val d'Oise



# Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités Service protection et inclusion

Arrêté n° DDETS-95-A-2024-011 portant agrément à l'association « MON ÂME SOEUR » aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans domicile stable

#### Le préfet du Val-d'Oise

#### Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 264-1 à 264-10 et D.264-1 à D. 264-15 ;

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR);

Vu le décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation;

Vu le décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale d'État (AME);

Vu le décret 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté n°DDCS-95-A-2018-008 du 16 févier 2018 fixant la liste des organismes agréés dans le Val-d'Oise pour procéder à des élections de domicile ;

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**Vu** la note d'information n°DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**Vu** la demande de renouvellement d'agrément de l'association « MON ÂME SŒUR » dont le siège social est situé à 14 boulevard du petit château – 95600 EAUBONNE ;

**Vu** l'avis de la présidente du Conseil départemental en date du 10 janvier 2024 en tant que cheffe de l'action sociale ;

<u>Site cité administrative</u>: CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX <u>Site Atrium</u>: CS 20305 - 3, boulevard de l'Oise 95014 CERGY PONTOISE CEDEX

Téléphone: 01.34.20.95.95 – télécopie: 01 77 63 61 99 – courriel: <u>ddets@val-doise.gouv.fr</u>
Horaires d'accueil: du lundi au vendredi 9h – 12h et 14h – 17h – <u>www.val-doise.gouv.fr</u>

Sur proposition du directeur départemental de l'Emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise :

#### ARRÊTE

ARTICLE 1er: L'association « MON ÂME SŒUR » est agréée aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans domicile stable bénéficiaires potentielles des droits et prestations sociales prévus aux L. 264-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Au-delà du plafond de 100 élections de domicile, l'association ne sera plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

La domiciliation se fera à l'adresse suivante : 22 bis cours Albert 1er - 95600 EAUBONNE.

ARTICLE 2: L'association « MON ÂME SŒUR » délivrera au demandeur une attestation d'élection de domicile conforme au modèle joint à l'arrêté du 20 décembre 2019 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation d'élection de domicile des personnes sans domicile stable et selon les modalités du cahier des charges départemental.

ARTICLE 3: L'organisme agréé doit exercer son activité de domiciliation conformément aux dispositions du décret du 19 mai 2016 et au schéma départemental de la domiciliation du Val-d'Oise en date du 4 juillet 2017.

ARTICLE 4: L'agrément est valable cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Le renouvellement devra être demandé à la direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

**ARTICLE 5 :** En cas de manquement grave de l'organisme agréé à ses obligations, et après que celui-ci eut été mis en demeure de présenter ses observations, la suspension ou le retrait de l'agrément est prononcé par décision du préfet.

ARTICLE 6: La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur département de l'Emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 1 3 FEV. 2024

Christel-BONNET

Préfete déléguée

pour l'égalité, des



# Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités Service protection et inclusion

# Arrêté n° DDETS-95-A-2024-012 fixant la liste des organismes agréés dans le Val-d'Oise pour procéder à des élections de domicile

#### Le préfet du Val-d'Oise

#### Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 264-1 à 264-10 et D.264-1 à D. 264-15 ;

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR);

Vu le décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation ;

Vu le décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale d'État (AME) ;

Vu le décret 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté n°DDCS-95-A-2020-247 du 4 février 2020 fixant la liste des organismes agréés dans le Val-d'Oise pour procéder à des élections de domicile ;

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**Vu** la note d'information n°DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**Vu** l'avis de la présidente du Conseil départemental en date du 10 janvier 2024 en tant que cheffe de file de l'action sociale ;

Sur proposition du directeur départemental de l'Emploi, du travail et des solidarités du Vald'Oise,

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1:** Les associations suivantes sont agréées dans le Val-d'Oise afin de procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable sur les sites dont les adresses sont mentionnées :

#### - Association « la maison de la Solidarité »

6 avenue du Maréchal Foch - 95500 GONESSE

#### - Secours Catholique

- ➤ Rue du chemin de Fer (face au n°43) 95000 CERGY-PONTOISE
- > 170 rue d'Herblay 95150 TAVERNY

#### - Entraide Protestante

19 place des Touleuses – 95000 CERGY-PONTOISE

#### - Du Côté des Femmes

- > 21 avenue des Genottes CS 28381 95805 Cergy-Pontoise Cedex
- > 12 avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES

#### - Secours Populaire Français

20 ter avenue Charles de Gaulle - 95100 ARGENTEUIL

#### - Croix-Rouge Française

- > Délégation territoriale 1 bis rue Henry Dunant 95460 EZANVILLE
- Unité locale des bois de la plaine 42 rue Auguste Godard 95150 TAVERNY
- ➤ Unité locale du Val-de-France allée Louis de Broglie BP 81-95200 SARCELLES
- Unité locale du Val-de-France 68 boulevard Paul Vaillant Couturier 95190 GOUSSAINVILLE

#### - ESPERER 95

rue Francis Combe - 95000 CERGY-PONTOISE

## - Association pour un urbanisme intégré « APUI »

17 rue Charles BEART - 95260 BEAUMONT SUR OISE

#### - AURORE

31 rue Louis Champion - 95260 BEZONS

#### - Hôpital NOVO - site de Pontoise

6 avenue de l'Ile de France - CS 90079 - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex

#### - Hôpital Simone Veil

PASS CHSV - 14 rue de Saint-Prix - 95600 EAUBONNE

#### - Association « MON ÂME SOEUR »

22 bis cours Albert 1er - 95600 EAUBONNE

ARTICLE 2 : Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile et ne sont pas soumis à la procédure d'agrément.

ARTICLE 3: Les structures d'hébergement d'urgence sont habilitées de plein droit à procéder à des élections de domicile uniquement pour les personnes accueillies et hébergées.

**ARTICLE 4:** La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur département de l'Emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le

1 3 FEV. 2024

Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Christel BONNET



Fraternité



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL- D'OISE
5 AVENUE BERNARD HIRSCH
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

#### Arrêté n° 2024 - 03 portant délégation de signature

#### Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises du Val d'Oise Est

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 portant détachement de M. Jérôme HELIAS en qualité de chef de service comptable du service des impôts des entreprises du VAL D'OISE EST.

#### **ARRETE**

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie CORET, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, à Mme Samia ZEGGANE, à Mme Stéphanie BENAMMOUR, à Mme Marcy PEREIRA, Inspectrices des Finances publiques, à M. Christophe BRUSA, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint(e)s au responsable du service des impôts des entreprises du VAL D'OISE EST, à l'effet de signer les décisions et les actes pour le service des impôts des entreprises du VAL D'OISE EST:

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites suivantes :
  - Mme Nathalie CORET: aucune limitation;
  - M. Christophe BRUSA: le délai accordé ne peut excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 120 000 €;
  - Mme Samia ZEGGANE, Mme Stéphanie BENAMMOUR, Mme Marcy PEREIRA : le délai accordé ne peut excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

(missions d'assiette)

1°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les services des impôts des entreprises du VAL D'OISE EST en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés et dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous :

		Limites des	décisions
Nom et prénom des agents	Grade	Contentieux	Gracieux
AHDJOUDJ Nassia	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
BRARD Anne-Laure	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
CHARPIAT Laurent	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
CHIOUKH Fatima	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
CLADIER Vanessa	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
DELRUE Aline	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
DESANTI Gérard	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
DUPONT Stéphanie	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
GUILLOSSOU Valérie	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
JAIT Alain	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
KERMABON Florence	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LE BOULCH Christine	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LEMOINE Chantal	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LIEU Nelly	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LOUIS Catherine	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
MARQUES-MARC Sandrine	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
MARQUET Catherine	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
MARTIN-THUILLIER Sabine	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
MORIN Franck	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
NEVEU Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
NICOLAS Christèle	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
PERRICHON Julien	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
PESENTI Isabelle	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
PEYRAUD Jean-Philippe	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
ROUSSEAU Tony	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
RUAUX Mathilde	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
SABOURIN Isabelle	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
SAGTNI Dounia	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
TANGUY Véronique	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
TIRAOUI Audrey	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Nom et prénem des agents	Grade	Limites d	es décisions
Nom et prénom des agents	Grade	Contentieux	Gracieux
YLO-NIE Taylor	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
ZIELMAN Yann	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
ZUCCOTTO Fabien	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
AIT KHELIFA Marion	Agent	2 000 €	Pas de délégation
BENDELLALI Fleur	Agent	2 000 €	Pas de délégation
DUHAMEL Katy	Agent	2 000 €	Pas de délégation
GOURDIN Lydie	Agent	2 000 €	Pas de délégation
IBNOU KHATTAB Amal	Agent	2 000 €	Pas de délégation
INSULAIRE Gaëlle	Agent	2 000 €	Pas de délégation
KONE Fulgence	Agent	2 000 €	Pas de délégation
MARIN Catherine	Agent	2 000 €	Pas de délégation
MUSWAMI Anne-Marie	Agent	2 000 €	Pas de délégation
PIQUIONNE Jean-Marc	Agent	2 000 €	Pas de délégation
REBELO Isabel	Agent	2 000 €	Pas de délégation
ROEUN Thary	Agent	2 000 €	Pas de délégation
SIDAMBAROMPOULE Jonathan	Agent	2 000 €	Pas de délégation
VERON Stéphanie	Agent	2 000 €	Pas de délégation
VERRECCHIA Vincent	Agent	2 000 €	Pas de délégation

(missions de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les services des impôts des entreprises du VAL D'OISE EST :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DUPONT Stéphanie	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
GUILLOSSOU Valérie	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
LEMOINE Chantal	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
NICOLAS Christèle	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
PERRICHON Julien	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
RUAUX Mathilde	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
TANGUY Véronique	Contrôleur	5 000 €	12 mois	40 000 €
BENDELLALI Fleur	Agent	2 000 €	4 mois	6 000 €
GOURDIN Lydie	Agent	2 000 €	4 mois	6 000 €
MARIN Catherine	Agent	2 000 €	4 mois	6 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ROEUN Thary	Agent	2 000 €	4 mois	6 000 €
SIDAMBAROMPOULE Jonathan	Agent	2 000 €	4 mois	6 000 €

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et celles de l'arrêté n°2023-61 du 31 juillet 2023 portant délégation de signature sont abrogées, à la même date.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du Val-d'Oise.

Fait à SAINT-LEU-LA-FORET, le 12/02/2024

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises du VAL D'OISE EST,

A

Jérôme HELIAS



Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-d'Oise

# ARRETE DE MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE

Le Directeur des services départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise

Vu le code de l'Education, notamment les articles L211-1 à L211-3, L212-1 à L212-9, R211-2 et D211-9; Vu le décret N° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique; Vu l'arrêté du 25 juillet 2023 de Monsieur le recteur portant délégation de signature; Vu l'avis du Comité Social d'Administration Académique recueilli le 18 janvier 2024; Vu l'avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental recueilli le 6 février 2024;

#### ARRETE:

#### ARTICLE UN : Il est procédé à l'ouverture de postes avec effet au 1er Septembre 2024 dans les écoles suivantes :

#### I- Ouvertures de classes maternelles :

	F.14	LIENDUWALLON	ADCENTELIII	ARGENTEUIL NORD	REP+	Ouverture d'une GS 100% réussite
0952089E	EM	HENRI WALLON	ARGENTEUIL	ARGENTEGIL NORD	KEFT	2
0952144P	EM	ANNE FRANK	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951112T	EM	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950584U	EM	JULES FERRY	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0952310V	EP	LES 4 VENTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951206V	EP	ANGELA DAVIS	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture de deux GS 100% réussite
0950603P	EM	GABRIEL PERI	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951737X	EM	JACQUES PREVERT	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950600L	EM	MARCEL CACHIN	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture de deux G\$ 100% réussite
0950919H	EM	PAUL LANGEVIN	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture de deux GS 100% réussite
0950602N	EM	PAUL VAILLANT COUTURIER	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture de trois GS 100% réussite
0950677V	EM	VICTOR HUGO	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture de deux GS 100% réussite
0951408P	EM	LE PONCEAU	CERGY	CERGY EST	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950631V	EM	LUDOVIC PIETTE	PONTOISE	CERGY EST	REP	*
						Page 1 su

					546	ut.
0950628S	EM	PARC AUX CHARRETTES	PONTOISE	CERGY EST	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951664T	EM	LE TERROIR	CERGY	CERGY OUEST	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
95	EM	PETITS VENTS	CERGY	CERGY OUEST	0	Scission de l'EP Les Petits vents Ouverture de l'EM Les Petits Vents Ouverture d'un poste de direction maternelle Ouverture de 3 classes maternelles
						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
0951370Y	EM	PAULINE KERGOMARD	SAINT MARTIN DU TERTRE	DOMONT	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951761Y	EE	ROBERT SCHUMAN	SOISY SOUS MONTMORENCY	EAUBONNE	0	Absorption de l'EM Monnet (0951759W) Transformation de l'EE Schuman en EP Schuman Ouverture de 3 classes maternelles
0950771X	EM	HENRI WALLON	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP	Ouverture d'une classe maternelle
0952309U	EM	JEAN JAURES	ERMONT	ERMONT	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951413V	EM	LA GARENNE	MARLY LA VILLE	FOSSES	0	Ouverture d'une classe maternelle
0952221Y	EP	JULES VERNE	CORMEILLES EN PARISIS	FRANCONVILLE	0	Ouverture d'une classe maternelle
0950964G	EP	HENRI BARBUSSE B	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Ouverture d'une classe maternelle
0950550G	EM	IRENE JOLIOT CURIE	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Ouverture d'une classe maternelle
0951612L	EM	JEAN EFFEL	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
005120014	EP	JEAN MOULIN 1	CARCECLES CONFESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951299W	Er	JEAN MOULIN I	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	KEF	
0950690J	EM	ROMAIN ROLLAND	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Ouverture d'une classe maternelle
			*		2 2	
0950727Z	EM	VICTOR HUGO	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951041R	EE	VICTOR HUGO	ARNOUVILLE	GONESSE	0	Absorption de l'EM Victor Hugo (0950548E) Transformation de l'EE Victor Hugo en EP Victor Hugo Ouverture de 5 classes maternelles
0951515F	ЕМ	BENJAMIN RABIER	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture d'une GS 100% réussite
0950906U	EM	CHARLES PERRAULT	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950643H	EM	JEAN DE LA FONTAINE	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951966W	EM	LOUISE MICHEL	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950707C	EM	LUCIE AUBRAC	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950546C	EM	MARIE PAPE- CARPANTIER	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une classe maternelle
0950545B	EM	RENE COTY	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture de deux GS 100% réussite
0950443R	EP	JULES FERRY	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Ouverture d'une classe maternelle

0950555M	EM	LOUIS PASTEUR	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Ouverture d'une classe maternelle
0951493G	EM	MAURICE GENEVOIX 2	PARMAIN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951610J	EP	EMILIE CARLES	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951201P	EM	ETIENNE DOLET	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950639D	. EM	JEAN JAURES	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Ouverture de deux GS 100% réussite
0950689H	EM	PAUL ELUARD	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Ouverture de deux GS 100% réussite
0952251F	EP	SIMONE VEIL	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture d'une GS 100% réussite
0951300X	EP	GEORGES BRAQUE	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture d'une GS 100% réussite
0951277X	EP	HENRI MATISSE	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY .	REP	Ouverture d'une classe maternelle Ouverture d'une GS 100% réussite
0950095M	EP	LE CENTRE	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	0	Ouverture d'une classe maternelle
0950609W	EM	PAUL BERT	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	REP	Ouverture de trois GS 100% réussite
0951564J	EP	VAN GOGH	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	REP	Ouverture de deux GS 100% réussite
0951379H	EE	LE BOIS	ERAGNY	JOUY ERAGNY	0	Absorption de l'EM Le Bois (0951377F) Transformation de l'EE Le Bois en EP Le bois Ouverture de 4 classes maternelles
0950678W	EM	LES MORTEFONTAINES	DEUIL LA BARRE	MONTMAGNY	0-	Ouverture d'une classe maternelle
0950972R	EP	EMILE ZOLA	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950613A	EM	MARCEL LELONG	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD	REP	Ouverture d'une classe maternelle
0950694N	EM	CHATEAU BLANC	MERIEL	SAINT OUEN L'AUMONE	0	Ouverture d'une classe maternelle
0950635Z	EM	HENRI MATISSE	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951406M	EM	JACQUES PREVERT JOSEPH KOSMA	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0950772Y	EM -	JEAN EFFEL	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951208X	EP	JEAN JACQUES ROUSSEAU	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	REP	Ouverture d'une GS 100% réussite
0951246N	EM	LA PRAIRIE	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	0	Ouverture d'une classe maternelle
0950627R	EM	LE NOTRE	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	REP	Ouverture de deux GS 100% réussite
0950537T	EM	MARIE-FRANCE CHABANEL	ENGHIEN LES BAINS	SANNOIS	0	Ouverture d'une classe maternelle
0951284E	EM	VIEILLE FONTAINE	FREPILLON	TAVERNY	0	Ouverture d'une classe maternelle
0950561U	EM	CURIE	TAVERNY	TAVERNY	0	Ouverture d'une classe maternelle

#### II- Ouvertures de classes élémentaires :

					80	
0951132P	EE	ANATOLE FRANCE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP+	Ouverture d'une classe élémentaire
0950060Z	EE	JEAN MACE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
0952286U	EP	LES AUGUSTINS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951034H	EE	PIERRE BROSSOLETTE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950073N	EE	ORGEMONT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Ouverture d'une classe élémentaire Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0952245Z	EP	SIMONE VEIL	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950066F	EE	JULES GUESDE 2	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
0951206V	EP	ANGELA DAVIS	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950280N	EE	KARL MARX	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950279M	EE	MARCEL CACHIN	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950881S	EE	PAUL LANGEVIN	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950282R	EE	PAUL VAILLANT COUTURIER	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
0950669L	EE	VICTOR HUGO 1	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950670M	EE	VICTOR HUGO 2	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951301Y	EE	LES CHENES	CERGY	CERGY EST	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951470G	EE	LA SEBILLE	CERGY	CERGY OUEST	ŘEP	Ouverture de deux classes élémentaires 100% réussite
0952248C	EE	L'ATLANTIS	CERGY	CERGY OUEST	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0952288W	EP	LES PETITS VENTS	CERGY	CERGY OUEST	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0951630F	EE	LES TERRASSES	CERGY	CERGY OUEST	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
0951089T	EP	FLAMMARION	EAUBONNE	EAUBONNE	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0952230H	EP	RABELAIS	EAUBONNE	EAUBONNE	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950511P	EE	ANTOINE DE ST EXUPERY	MARGENCY	EAUBONNE	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950525E	EE	RENE DESCARTES	SOISY SOUS MONTMORENCY	EAUBONNE	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950117L	EP	RAOUL RIET	ECOUEN	ECOUEN	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0951446F	EE	EMILE ZOLA	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950140L	EE	JEAN JAURES	VILLIERS LE BEL	ECOUEN .	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
0950326N	EE.	MARCEL PAGNOL	SAINT LEU LA FORET	ERMONT	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0951137V	EE	ALPHONSE DAUDET	FOSSES	FOSSES	Q	Ouverture d'une classe élémentaire
0951744E	EE	LA FONTAINE STE GENEVIEVE	LOUVRES	FOSSES	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0951072Z	EE	LE BOUTEILLER	LOUVRES	FOSSES	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0952229G	EP	UNIVERSALIS	LOUVRES	FOSSES	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0951421D	EE	LA GARENNE	MARLY LA VILLE	FOSSES	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950318E	EE	JULES FERRY	FRANCONVILLE	FRANCONVILLE	0	Ouverture d'une classe élémentaire
0950425W	EE	JEAN JAURES	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
0950423U	EE	PIERRE ET MARIE CURIE	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950417M	EE	DANIELLE CASANOVA	ARNOUVILLE	GONESSE	0	Ouverture d'une classe élémentaire

	0951762Z	EE	JEAN MONNET	ARNOUVILLE	GONESSE	0	Ouverture de deux classes élémentaires
(	950816W	EE	ROLAND MALVITTE	GONESSE	GONESSE	REP	Ouverture d'une classe élémentaire Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
	0951953G	EP	JACQUES PREVERT	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
	0950156D	EE	JEAN JAURES	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Ouverture d'une classe élémentaire
i i	0950256M	EE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	OSNY	HAUTIL	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0951628D	EP	LES HAUTS TOUPETS	VAUREAL	HAUTIL	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0951735V	EP	LES SABLONS	VAUREAL	HAUTIL	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0952183G	EP	JEAN LOUIS ETIENNE	HERBLAY SUR SEINE	HERBLAY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
ŧ	0951176M	EE	LES BUTTES BLANCHES	HERBLAY SUR SEINE	HERBLAY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0952250E	EP	YVES COPPENS	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0951445E	EP	LES EGUERETS	JOUY LE MOUTIER	JOUY ERAGNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0951669Y	EE	LES TREMBLAYS	JOUY LE MOUTIER	JOUY ERAGNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0951442B	EE	HENRI HATREL	DEUIL LA BARRE	MONTMAGNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0951212B	EE	RAYMOND POINCARE	DEUIL LA BARRE	MONTMAGNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0950768U	EP	LES GLAISIERES	GROSLAY	SAINT BRICE SARCELLES NORD	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0950521A	EE	JEAN JAURES	SAINT GRATIEN	SANNOIS	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0950769V	EE	ANATOLE FRANCE	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP	Ouverture d'une classe élémentaire 100% réussite
	0951085N	EE	JEAN MACE	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP+	Ouverture d'une classe élémentaire
	0950289Y	EE	LOUIS PASTEUR	BEAUCHAMP	TAVERNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0950319F	EE	VIEILLE FONTAINE	FREPILLON	TAVERNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire
	0952227E	EP	LOUSE MICHEL	PIERRELAYE	TAVERNY	0	Ouverture d'une classe élémentaire

# III- Ouvertures de postes pour pôle linguistique – classes anglais et décharges anglais :

CERGY EST PONTOISE	<b>EE Ludovic Piette</b>	PONTOISE	0950229H	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
CERGY EST PONTOISE	EE Ludovic Piette	PONTOISE	0950229H	DECH COORDO ANGLAIS	OUVERTURE	0,5
GONESSE	EE Charles Peguy	GONESSE	0950433E	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
GONESSE	EE Charles Peguy	GONESSE	0950433E	DECH COORDO ANGLAIS	OUVERTURE	0,5
GONESSE	EE MALVITTE	GONESSE	0950816W	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
GONESSE	EE JEAN JAURES	GONESSE	0950730C	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
ARGENTEUIL SUD	EE CROIX DUNY	ARGENTEUIL	0951170F	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
ARGENTEUIL SUD	EE CACHIN	ARGENTEUIL	0951363R	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
ARGENTEUIL BEZONS	EE GUESDES 2	ARGENTEUIL	0950066F	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1
SANNOIS	EE ORMESSON 1	ENGHIEN LES BAINS	0950507K	ECEL ANGLAIS	OUVERTURE	1

#### IV- Ouvertures de TPS :

MONTMAGNY	EM LES LEVRIERS	MONTMAGNY	0951430N	EXPEDA	OUVERTURE	1
COUSSAINVILLE	EP ST EXLIPERY	GOUSSAINVILLE	0952092H	EXPEDA	OUVERTURE	1

				9					
V-	Ouvertures de postes sui	· l'ASH :					Si .		
	_ a					18. 20			
	± ±	11			UEEA		OUNTERTURE (		
F	RANCONVILLE EE Jules Ferry	FRANCONVILLE	0950318E	(en attente	du rattachement	t à un IME)	OUVERTURE (t	ransformation)	1
	CERGY ASH 1		0952237R	C	COSH (DAP-PMS)		OUVE	RTURE	1
		- ×			*		9		¥a
VI-	Ouvertures de classes UL	IS (unité localisée	pour l'inclu	sion scolaire	e):				
	* 1			and the second				7 (7 ) 1 30	
	GONESSE	EE Charles Peguy	GONESSE	0950433E	ULIS '	TFC	OUVERTURE	(déplacement)	1
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	00	CARCES	00504304	DISPOSITIF EX	PERIMENTAL	OUNERTURE (	transformation)	1
	GARGES	EE Anatole France	GARGES	0950429A	(ULIS TSA	- ULEC)	OUVERTORE	transformation	1.
						nenikeri <del>a</del> i			
	SOA	EP J J Rousseau	SOA	0951208X	DISPOSITIF EX (ULIS TSA		OUVERTURE (	transformation)	1
					PSI	м			
	SAINT BRICE SARCELLES NORD	EP Le Bois Joli	SARCELLES	0951609H	(ULIS TSA		OUV	ERTURE	1
		- (*) (*)	× ×			*		į.	
VII-	Ouvertures de postes UF	PE2A:							
	*								
	FRANCONVILLE	EE Maurice Berteaux 1	Cormei	lles en Parisis	0950087D	UPE2A	Ouver	ture	1
	HERBLAY	EE Pasteur	Herbl	ay sur seine	0950093K	UPE2A	Ouver	ture	1
		ED L. L. E.	M		0951448H	UPE2A	Ouver	ture	1
	DOMONT/EAUBONNE	EP Jules Ferry	Pic	ontsoult	093144011	OTEZA	00001	torc	
	GOUSSAINVILLE/FOSSES	EP Jules Ferry	Gou	ussainville	0950443R	UPE2A	Ouver	ture	1
			Ven	i I- Bel	0951088S	UPE2A	Déplacement p	osto do Gargos	1
	ECOUEN	EE Jean Moulin	VIII	iers le Bel	09510863	UPEZA	Deplacement p	oste de Oarges ,	
		4			2				
VIII	<ul> <li>Ouvertures de postes CI</li> </ul>	°C:							
	DOMONT	1/2 CPC TICE	DOMONT + 1	/2 GENERALIS	TE	0952022G	CPC Tice	OUVERTURE	1
	EAUBONNE	1/2 CPC TICE	EAUBONNE +	1/2 GENERALIS	STE	0952219W	CPC Tice	OUVERTURE .	1
2	ERMONT	1/2 CPC TIC	E ERMONT + 1	/2 GENERALIST	TE	0952120N	CPC Tice	OUVERTURE	1
	FOSSES	1/2 CPC TIC	E FOSSES + 1/	2 GENERALIST	E	0952018C	CPC Tice	OUVERTURE	1
	FRANCONVILLE	1/2 CPC TICE FR	ANCONVILLE	+ 1/2 GENERA	LISTE	0952121P	CPC Tice	OUVERTURE	1
	HAUTIL	1/2 CPC TIC	E HAUTIL + 1/	2 GENERALIST	E	0951703K	CPC Tice	OUVERTURE	1
	JOUY ERAGNY	1/2 CPC TICE J	OUY ERAGNY	+ 1/2 GENERAL	ISTE	0952239T	CPC Tice	OUVERTURE	1
	SANNOIS	1/2 CPC TICE	SANNOIS + 1	/2 GENERALIS	TE	0952020E	CPC Tice	OUVERTURE	1
	TAVERNY	1/2 CPC TICE	TAVERNY + 1	1/2 GENERALIS	TE	0951025Y	CPC Tice	OUVERTURE	1
۸-	rêté collectif N° 2024 - 1			**				Page 6 sui	r 11

PERSAN

VILLIERS LE BEL

EP E.CARLE

EM J.JAURES

0951610J

0623L

EXPEDA

EXPEDA

OUVERTURE

OUVERTURE

HVO

**ECOUEN** 

GOUSSAINVILLE	1/2 CPC TICE GOUSSAINVILLE + 1/2 GENERALISTE	0951914P	CPC Tice	OUVERTURE	1
ARGENTEUIL BEZONS	1/2 TICE ARGENTEUIL BEZONS/ 1/2 TICE HERBLAY	0951023W	CPC Tice	OUVERTURE	1
CERGY EST	1/2 TICE CERGY EST/ 1/2 TICE SOA	0952116J	CPC Tice	OUVERTURE	1
ASH 1		0952237R	CPC	OUVERTURE	1

# VII - Ouvertures de postes de brigade de remplacement :

BD

OUVERTURES

21

ARTICLE DEUX: Il est procédé à la fermeture de postes avec effet au 1er Septembre 2024 dans les écoles suivantes:

#### I- Fermetures de classes maternelles :

0950587X	EM	GEORGES LAPIERRE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	ISO	Fermeture d'une classe maternelle
0952286U	EP	LES AUGUSTINS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950583T	EM	PAUL VAILLANT COUTURIER	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0950594E	EM	PIERRE BROSSOLETTE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	0	Fermeture d'une classe maternelle
0950581R	EM	AMBROISE THOMAS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0951244L	EM	MARCEL CACHIN 1	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0951294R	EM.	MARCEL CACHIN 2	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0950589Z	EM	ORGEMONT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951415X	EM	PAULINE KERGOMARD	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0952245Z	EP	SIMONE VEIL	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950585V	EM	JULES GUESDE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951187Z	ĖM	PAUL LANGEVIN 2	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0950600L	EM	MARCEL CACHIN	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0951516G	EM	LE PARC	CERGY	CERGY EST	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951480T	EM	LA SEBILLE	CERGY	CERGY OUEST	REP	Fermeture de deux GS 100% réussite
0951517H	EM	LES GENOTTES	CERGY	CERGY OUEST	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0952288W	EP	LES PETITS VENTS	CERGY	CERGY OUEST	0	Scission de l'EP Les Petits Vents Transformation EP Les Petits Vents en EE les Petits Vents Fermeture de 3 classes maternelles
0951089T	EP	FLAMMARION	EAUBONNE	EAUBONNE	0	Fermeture d'une classe maternelle
0950321H	EP	LUCIEN BUNEL	MONTLIGNON	EAUBONNE	0	Fermeture d'une classe maternelle
0951759W	EM	JEAN MONNET	SOISY SOUS MONTMORENCY	EAUBONNE	0	Fermeture de l'EM Jean Monnet Fermeture d'un poste de direction maternelle Fermeture de 2 classes maternelles
0950542Y	EM	RENE DESCARTES	SOISY SOUS MONTMORENCY	EAUBONNE	0 .	Fermeture d'une classe maternelle
						Page 7 sur 11

0950118M	EP	MARECHAL FOCH	ECOUEN	ECOUEN	0	Fermeture d'une classe maternelle
0951429M	EM-	EMILE ZOLA	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950622K	EM	GERARD PHILIPE	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0950771X	EM	HENRI WALLON	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951136U	EM	MICHEL DE MONTAIGNE	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951263G	EM	PAPE CARPANTIER	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950621J	EM	PAULINE KERGOMARD	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0952006P	EP	LE NOYER DE L'IMAGE	CORMEILLES EN PARISIS	FRANCONVILLE	0	Fermeture d'une classe maternelle
0950964G	EP	HENRI BARBUSSE B	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950550G	EM	IRENE JOLIOT CURIE	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951648A	EM	JACQUES PREVERT 2	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Fermeture d'une classe maternelle
0951612L	EM	JEAN EFFEL	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0950551H	EM	JEAN JAURES	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951070X	EM	ROBESPIERRE 1	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950727Z	EM	VICTOR HUGO	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Fermeture d'une classe maternelle
0950532M	EM	ANNA FABRE	ARNOUVILLE	GONESSE	0	Fermeture d'une classe maternelle
0950548E	EM	VICTOR HUGO	ARNOUVILLE	GONESSE	0	Fermeture de l'EM Victor Hugo Fermeture d'un poste de direction maternelle Fermeture de 4 classes maternelles
0950545B	EM	RENE COTY	GONESSE	GONESSE	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0950867В	EM	GERMAINE VIE	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950443R	EP	JULES FERRY	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950555M	EM	LOUIS PASTEUR	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950558R	EM	PAUL LANGEVIN	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951661P	EP	YVONNE DE GAULLE	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une classe maternelle
0951247P	EM	LA RAVINIERE	OSNY	HAUTIL	0	Fermeture d'une classe maternelle
0951734U	EP	L'ALLEE COUVERTE	VAUREAL	HAUTIL	0	Fermeture d'une classe maternelle
0951628D	EP	LES HAUTS TOUPETS	VAUREAL	HAUTIL	0	Fermeture d'une classe maternelle
0950697\$	EM	ANTOINE DE SAINT- EXUPERY	HERBLAY SUR SEINE	HERBLAY	0	Fermeture d'une classe maternelle
0951441A	EP	PAUL CEZANNE	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	ISO	Fermeture d'une classe maternelle
0951377F	EM	LE BOIS	ERAGNY	JOUY ERAGNY	0	Fermeture de l'EM Le Bois Fermeture d'un poste de direction maternelle Fermeture de 3 classes maternelles
0951609H	EP	LE BOIS JOLI	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
			54			

0950613A	EM	MARCEL LELONG	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD	REP	Fermeture d'une GS 100% réussite
0951108N	EM	ANNE FRANK	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950617E	EM	PAULINE KERGOMARD	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP+	Fermeture d'une GS 100% réussite
0950563W	EM	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	BESSANCOURT	TAVERNY	0	Fermeture d'une classe maternelle
0951717A	EM	ALBERT SCHWEITZER	MAGNY EN VEXIN	VEXIN	0	Fermeture d'une classe maternelle
0950624M	EM	PAUL ELUARD	MAGNY EN VEXIN	VEXIN	0	Fermeture d'une classe maternelle

#### II- Fermetures de classes élémentaires :

0950060Z	EE	JEAN MACE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951057H	EE	ROMAIN ROLLAND	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire
0950067G	EE	VOLEMBERT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL NORD	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0950058X	EE	AMBROISE THOMAS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950078U	EE	JOLIOT CURIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950063C	EE	JULES FERRY	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
100				* 2		Fermeture d'une classe élémentaire
0951170F	EE	LA CROIX DUNY	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)
0952169\$	EE	PAULINE KERGOMARD	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951363R	EE	CACHIN	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)
0950951T	EE	PAUL LANGEVIN 2	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950282R	EE	PAUL VAILLANT COUTURIER	BEZONS	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950099\$	EE	ARISTIDE BRIAND	LA FRETTE SUR SEINE	ARGENTEUIL-BEZONS	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0950066F	EE	GUESDES 2	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL-BEZONS	REP	Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)
0951416Y	EE	LE PONCEAU	CERGY	CERGY EST	REP	Fermeture d'une classe élémentaire Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951248R	EE	LES CHATEAUX	CERGY	CERGY EST	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0950229H	EE	LUDOVIC PIETTE	PONTOISE	CERGY EST	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)
0951560E	EE	LA BELLE EPINE	CERGY	CERGY OUEST	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951562G	EE	LE CHAT PERCHE	CERGY	CERGY OUEST	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0951520L	EE	LES GENOTTES	CERGY	CERGY OUEST	REP	Fermeture d'une classe élémentaire
0951643V	EE	L'ESCAPADE	CERGY	CERGY OUEST	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite
0950459H	EP	BLANCHE DE CASTILLE	ASNIERES SUR OISE	DOMONT	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0950121R	EE	ALBERT CAMUS	EZANVILLE	DOMONT	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0951478R	EP	BOURGUIGNONS	EZANVILLE	DOMONT	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0951032F	EE	LANGEVIN WALLON	SAINT MARTIN DU TERTRE	DOMONT	0	Fermeture d'une classe élémentaire
0951128K	EE	PAUL SERRE	ECOUEN	ECOUEN	0	Fermeture d'une classe élémentaire

0950140L	EE	JEAN JAURES	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950133D	EE	JEAN MACE	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950134E	EE	MARIE CURIE	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950702X	EE	PAUL LANGEVIN 2	VILLIERS LE BEL	ECOUEN	REP	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950428Z	EP	ALPHONSE DAUDET	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950429A	EE	ANATOLE FRANCE	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950963F	EP	HENRI BARBUSSE A	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950427Y	EP	JEAN DE LA FONTAINE	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0951299W	EP	JEAN MOULIN 1	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0951121C	EE	ROBESPIERRE 2	GARGES LES GONESSE	GARGES LES GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950437J	EE	ALBERT CAMUS	GONESSE	GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950433E	EE	CHARLES PEGUY	GONESSE	GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)	
0951846R	EE	MARIE CURIE	GONESSE	GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950434F	EE	ROGER SALENGRO	GONESSE	GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950816W	EE	MALVITTE	GONESSE	GONESSE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)	
0950730C	EE	JEAN JAURES	GONESSE	GONESSE	0	Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)	
0950447V	EE	GABRIEL PERI	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0951210Z	EE	JEAN MOULIN	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0951977H	EE	PAUL ELUARD	GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950699U	EE	PAUL ELUARD 2	PERSAN	HAUTE VALLEE DE L'OISE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950216U	EP	MAURICE DEBACQ	RONQUEROLLES	HAUTE VALLEE DE L'OISE	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950732E	EE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	HERBLAY SUR SEINE	HERBLAY	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950095M	EP	LE CENTRE	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0951564J	EP	VAN GOGH	MONTIGNY LES CORMEILLES	HERBLAY	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0951379H	EE	LE BOIS	ERAGNY	JOUY ERAGNY	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0951117Y	EE	JULES FERRY	MONTMAGNY	MONTMAGNY	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950972R	. EP	EMILE ZOLA	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire	
0951686S	EE	LE VAL FLEURI	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950820A	EE	MARCEL LELONG	SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES , NORD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950270C	EE	LE NOTRE	SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN L'AUMONE	REP	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950052R	EE	LOUIS PASTEUR 2	SANNOIS	SANNOIS	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0955050K	EE	ORMESSON1	ENGHIEN LES BAINS	SANNOIS	Ö	Fermeture d'une classe élémentaire (pour ouverture classe anglais)	
0950102V	EE	ALBERT CAMUS	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950103W	EE	HENRY DUNANT	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0951085N	EE	JEAN MACE	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950106Z	EE	PAULINE KERGOMARD 2	SARCELLES	SARCELLES SUD	REP+	Fermeture d'une classe élémentaire 100% réussite	
0950263V	EE	MARIE CURIE	PIERRELAYE	TAVERNY.	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950217V	EP	GRANGEON	VALLANGOUJARD	VEXIN	0	Fermeture d'une classe élémentaire	
0950356W	EP	LE GRAND SAULE	LA ROCHE GUYON	VEXIN	0	Fermeture d'une classe élémentaire	

#### III- Fermetures de postes sur l'ASH:

	CERGY ASH 2	IDA Casano	va ARGENT	EUIL 095	1276W	UEE	FERMETURE	-1
IV-	Fermetures de	classes ULIS (unité lo	calisée pour l'inclusion	scolaire):				
					7.40		ĸ.	
	ARGENTEUIL NORD	EE Jean Macé	ARGENTEUIL	0950060Z	ULIS TFC	FERMET	URE (déplacement)	-1
	GARGES	EE Anatole France	GARGES	0950429A	ULIS TFC	FERMET	JRE (transformation)	-1
	FRANCONVILLE	EE Jules Ferry	FRANCONVILLE	0950318E	ULIS TFC	FERMETU	JRE (transformation)	-1
	SOA	EP J J Rousseau	SOA	0951208X	ULIS TFC	FERMET	JRE (transformation)	-1
V-	Fermetures de <sub>l</sub>	postes UPE2A:				2	e " er	
	GARGES	EP Daudet Gar	ges 0950428Z	UPE2A		Déplacement	vers Ecouen	-1
VI-	. Fermetures de p	oostes de CPC :					a ex	
				2.				
	CERGY EST	CE	RGY EST/HAUTIL	09521	16J	CPC Tice	FERMETURE	-1
	DOMONT	DOM	IONT/EAUBONNE	095202	2G	CPC Tice	FERMETURE	-1
	FRANCONVILLE	FRANC	ONVILLE/TAVERNY	095212	21P	CPC Tice	FERMETURE	-1
	GOUSSAINVILLE	GOUS	SAINVILLE/FOSSES	095191	4P	CPC Tice	FERMETURE	-1
	HERBLAY	HE	RBLAY/ERMONT	095178	9D	CPC Tice	FERMETURE	1
	SOA	SO	A/JOUY ERAGNY	095154	0H	CPC Tice	FERMETURE	-1
	SANNOIS	SANN	IOIS/ARG BEZONS	095202	20E	CPC Tice	FERMETURE	· -1
	CERGY SUD		8	09520	01J	CPC	FERMETURE	-0,5

ARTICLE TROIS: Un extrait conforme des arrêtés individuels sera adressé à chaque maire concerné.

ARTICLE QUATRE : Le secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution de ces arrêtés.

Fait à Cergy, le 12 février 2024

Le Directeur des services départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise

Olivier WAMBECKE

Page 11 sur 11



Liberté Égalité Fraternité

Notifié à l'agent le ://
Nom:
Prénom :
Signature :



SDAPH/Groupement ressources humaines

JG

#### ARRETE N° 2024-163/P23 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurspompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise en date du 4 décembre 2020 portant approbation des lignes directrices de gestion suite à consultation du comité technique en date du 27 novembre 2020 ;

VU la commission de changement de grade et de promotion interne du 15 janvier 2024 ;

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

#### ARRÊTENT

<u>ARTICLE 1er.</u> - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise est établi, au titre de l'année 2024, comme suit :

N° 1 - Monsieur Frédéric HARRAULT

N° 2 - Monsieur Hervé BALANDRAUX

N° 3 - Monsieur Mickaël MAZOUE

N° 4 - Monsieur Serge BALLESTER

ARTICLE 2. - En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens ».

ARTICLE 3. - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le préfet du Val d'Oise,

Pour le Préfet, Préfet, Directeur de cabinet

homas FOURGEOT

Fait à CERGY-PONTOISE, le 7 / Eurier 2024

Le présiden

Luc STREHAIANO



Liherté Égalité Fraternité

Notifié à l'agent le ://
Nom :
Prénom :
Signature :



SDAPH/Groupement ressources humaines

#### ARRETE N° 2024-167/P25 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS **AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurspompiers professionnels;

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU l'arrêté du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise en date du 4 décembre 2020 portant approbation des lignes directrices de gestion suite à consultation du comité technique en date du 27 novembre 2020 ;

VU la commission de changement de grade et de promotion interne du 15 janvier 2024 ;

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

#### ARRÊTENT

ARTICLE 1er. - Le tableau d'avancement au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise est établi, au titre de l'année 2024, comme suit :

N° 1 - Monsieur Emmanuel LAGNEAU

N° 2 - Monsieur Olivier BAUJOIN

N° 3 - Monsieur Michel JULES

N° 4 - Monsieur Nicolas ROBERT

ARTICLE 2. - En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens ».

ARTICLE 3. - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer

l'exécution du présent arrêté.

Le préfet du Val d'Oise,

Pour le Préfet,

Le Sous-Riéfet, Directeur de cabinet

mgs FOURGEOT

Fait à DERGY-PONTOISE, le 7 Jeunes 2024

uc STREHAIANO



Égalité Fraternité

Notifié à l'agent le :/
Nom :
Prénom :
Signature :



SDAPH/Groupement ressources humaines

#### ARRETE N° 2024-168/P26 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS **AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurspompiers professionnels;

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels;

VU l'arrêté du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise en date du 4 décembre 2020 portant approbation des lignes directrices de gestion suite à consultation du comité technique en date du 27 novembre 2020 ;

VU la commission de changement de grade et de promotion interne du 15 janvier 2024;

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

#### ARRÊTENT

ARTICLE 1er. - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant de hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du val d'Oise est établi, au titre de l'année 2024, comme suit :

N° 1 - Monsieur Rémi GAUTEUR

N° 2 - Monsieur Sylvain FONTAINE

ARTICLE 2. - En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens ».

ARTICLE 3. - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer

Fait à CERC

der

l'exécution du présent arrêté.

Le préfet du Validioise, réfet,

າຈ Guus-Préfet, Directeur de ເວລີກິເສໂ



uc STREHAIANO

PONTOISE, TO 7 (currer lory





2024-00173

#### arrêté nº

accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires juridiques et du contentieux

#### Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure :

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-00311 du 4 avril 2022 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires juridiques et du contentieux ;

**VU** la délibération du conseil de Paris n° 2020-PP-53 des 23 et 24 juillet 2020 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée au préfet de police par le conseil de Paris dans certaines des matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe);

**VU** le décret du 22 décembre 2022 par lequel M. Philippe LE MOING-SURZUR, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous préfet de Bayonne (classe fonctionnelle II), est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police;

**VU** la décision du 28 mai 2021 par laquelle M. Damien VÉRISSON, administrateur de l'Etat, a été affecté en qualité de chef du service des affaires juridiques et du contentieux au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police;

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

#### ARRÊTE

#### Article 1er

Délégation est donnée à M. Damien VÉRISSON, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, réponses aux demandes d'accès aux données et documents administratifs mémoires et recours entrant dans le champ des missions fixées par l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé.

Délégation est également donnée à M. VÉRISSON à l'effet de signer les constatations de service fait pour les prestations réalisées par des prestataires extérieurs, ainsi que les décisions relatives aux congés annuels et de maladie ordinaire, au télétravail et à l'évaluation des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 2**

Délégation est donnée à M. VÉRISSON à l'effet de prononcer à l'encontre des personnels relevant de son autorité, les sanctions disciplinaires d'avertissement et de blâme, ainsi que l'ensemble des décisions préalables ou nécessaires à celles-ci.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VÉRISSON, la délégation qui lui est consentie aux articles 1 et 2 est exercée par M. Gautier TRÉBUCHET, administrateur de l'Etat, adjoint au chef du service des affaires juridiques et du contentieux.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VÉRISSON et de M. Gautier TRÉBUCHET, la délégation qui leur est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite des attributions définies au chapitre premier de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé :

- par M. Jean-François LAVAUD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAVAUD, par Mme Aude VANDIER, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau ;
- -en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAVAUD et de Mme Aude VANDIER :
  - par Mme Juliette MATHIS, attachée d'administration de l'État, consultante juridique ;
  - o par Madame Giulia ORSO, agent contractuel de catégorie B, en qualité de cheffe de la section du contentieux des étrangers, dans la limite de ses attributions.

#### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VÉRISSON et de M. Gautier TRÉBUCHET, la délégation qui leur est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite des attributions définies au chapitre 2 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé par Mme Olympe ROUSSEL, agent contractuel de l'Etat de catégorie A, cheffe du bureau du contentieux des responsabilités, à l'exception des actes engageant une dépense supérieure à 10 000 euros.

#### Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VÉRISSON et de M. Gautier TRÉBUCHET, la délégation qui leur est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite des attributions définies au chapitre 3 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé, par M. Laurent ECKERT, agent contractuel de catégorie A, en qualité de chef du bureau du droit des données et des documents administratifs.

2024-00173

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VÉRISSON et de M. Gautier TRÉBUCHET, la délégation qui leur est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite des attributions définies au chapitre 4 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé, par Mme Marie-Dominique GABRIELLI, attachée hors classe d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, à l'exception des actes engageant une dépense supérieure à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Dominique GABRIELLI, la délégation ainsi consentie est exercée :

- Pour la mise en œuvre de la protection juridique :
  - par Mme Laurence THIBAULT, attachée hors classe d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, cheffe de la section de la protection juridique;
  - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence THIBAULT, par :
    - M. Yves RIOU, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, chef de la section de l'assurance et de la réparation;
    - o Mme Isabelle COLLET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du pôle de protection juridique regroupant Paris et les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, à l'exception des décisions de refus de protection fonctionnelle ;
    - o Mme Gülgiz ERMISER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle de protection juridique regroupant les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, à l'exception des décisions de refus de protection fonctionnelle;
- Pour le traitement des dossiers d'assurance et de réparation :
  - par M. Yves RIOU, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, chef de la section de l'assurance et de la réparation;
  - en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves RIOU, par Mme Laurence THIBAULT, attachée d'administration hors classe de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, cheffe de la section de la protection juridique.

#### Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VÉRISSON et de M. Gautier TRÉBUCHET, la délégation qui leur est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite des attributions définies au chapitre 5 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé, par Mme Nadia MADOUI, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des ressources, du pilotage et de la modernisation, dans la limite de ses attributions et à l'exception des décisions créant une dépense supérieure à 1 000 euros, sans préjudice des décisions purement comptables concernant les créances et les dettes préexistantes.

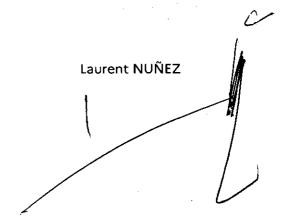
#### Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer dans l'application informatique financière de l'État aux fins de certification du service fait et de validation de demande d'achat, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité de la cheffe du bureau des ressources, du pilotage et de la modernisation, dont les noms suivent :

- Mme Jeanne PERRIN, adjointe administrative principale de première classe des administrations parisiennes ;
- M. Olivier ARAGO, adjoint administratif principal de deuxième classe des administrations parisiennes.

La préfète, directrice de cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, 1 2 FEV. 2024



2024-00173





## 2024-00175

Arrêté nº

portant délégation de signature au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police

Le préfet de police,

VU le code des transports;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 73-1;

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 modifié relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, notamment son article 2;

**VU** l'arrêté n° 2020-00800 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe);

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Jérôme HARNOIS, sous-préfet hors classe, est nommé préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police, à compter du 23 août 2022;

**VU** le décret du 20 octobre 2021 par lequel M. Benoît PICHARD, sous-préfet, est nommé sous-préfet chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet,

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u>er: Délégation permanente est donnée à M. Jérôme HARNOIS, préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et mesures nécessaires à l'exercice, sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly, des attributions et pouvoirs mentionnés à l'article L. 122-2 du code de la sécurité intérieure et l'article L. 6332-2 du code des transports.

La délégation de signature consentie à l'alinéa précédent porte notamment sur les actes et décisions individuels prévus par le chapitre II du titre III du livre III de la sixième partie de la partie réglementaire du code des transports, par l'article L. 3332-15 et par le chapitre III du titre Ier du livre II de la troisième partie du code de la santé publique et par les articles L. 227-1, L. 229-1, R. 211-1, R. 211-9, R. 211-22, R. 211-24, R. 252-1, R. 332-1, R. 333-1, R.612-4, R. 612-18-1, R. 613-3-1, R. 613-5, R. 613-16-1, R. 613-23-2, R. 613-23-11 du code de la sécurité intérieure.

<u>Article 2</u>: Délégation permanente est donnée à M. Jérôme HARNOIS à l'effet de signer, au nom du préfet de police de Paris, tous ordres et décisions nécessaires à la direction de l'action des services de la police nationale, des unités de la gendarmerie nationale et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris lorsqu'ils interviennent sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly et à la coordination des dispositifs de sécurité intérieure qui sont mis en œuvre sur ces emprises.

<u>Article 3</u>: Délégation est donnée à M. Jérôme HARNOIS, à l'effet de signer, au nom du préfet de police de Paris :

- a) les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité;
- b) les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur :
  - le visa des diverses pièces comptables ;
  - les dépenses par voie de cartes achats ;
  - l'utilisation du module d'expression de besoin CHORUS Formulaires, et CHORUS DT, applications informatiques remettante à CHORUS;
- c) les ordres de mission.

<u>Article 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme HARNOIS, la délégation qui lui est consentie aux articles 1<sup>er</sup> à 3 est exercée par M. Benoît PICHARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police, chargé de son intérim et de sa suppléance.

<u>Article 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme HARNOIS et de M. Benoît PICHARD, la délégation qui est consentie aux articles 1<sup>er</sup> à 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Monsieur Léopold GRAMAIZE, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur des sécurités et des opérations pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget, à l'exclusion:

- des mesures de maintien de l'ordre public ;
- des nominations des membres des conseils, comités et commissions ;
- des actes budgétaires et comptables d'un montant supérieur à 1525 euros.

<u>Article 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme HARNOIS et de M. Benoît PICHARD, la délégation qui est consentie aux articles 1<sup>er</sup> à 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Monsieur Sandy VOYEN, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur des sécurités et des opérations pour Paris-Orly, à l'exclusion :

- des mesures de maintien de l'ordre public ;
- des nominations des membres des conseils, comités et commissions ;
- des actes budgétaires et comptables d'un montant supérieur à 1525 euros.

<u>Article 7</u>: Délégation est donnée, dans le cadre exclusif de l'application informatique financière de l'État aux fins de certification du service fait, à Madame Emeline ONIL, secrétaire administrative de classe normale, affectée au sein du secrétariat général.

<u>Article 8</u>: L'arrêté n° 2023-00126 du 13 février 2023 portant délégation de signature au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police, est abrogé.

<u>Article 9</u>: La préfète, directrice de cabinet, et le préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des platesformes aéroportuaires de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Paris et des préfectures de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le 12 FEV. 2024

Laurent NUÑEZ

2024-00175